

Transports publics



Le tracé du futur tram T1



Chronologie

- 2008** L'idée de tram se concrétise via des projets d'investissement cantonaux.
- Mars 2010** Les TL demandent une concession à l'OFT. Elle est octroyée au 1^{er} janvier 2012.
- Mai 2012** Demande d'approbation des plans des TL auprès de l'OFT.
- Mars 2016** Les plans sont approuvés par l'OFT.
- 2016** Recours contre ces plans par des commerçants du Flon.
- Février 2018** Le Tribunal administratif fédéral annule partiellement ces plans, donnant ainsi en partie raison aux commerçants du Flon. La route est jugée extérieure au projet.
- Mars 2018** Les TL font recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral. Ils ne veulent pas que la rampe Vigie-Gonin soit séparée du projet de tram.
- Mai 2019** Le Tribunal fédéral admet le recours des TL. Et renvoie la balle au TAF, qui devra désormais se prononcer sur le fond des oppositions concernant par exemple la suppression d'une partie de la forêt du Flon.
- Horizon 2025** Aucune chance de voir le tram Lausanne-Renens terminé avant cet horizon.

Le TF juge que le tram mérite bien une route

Rebondissement dans le dossier du tram Lausanne-Renens. La dernière instance donne raison aux promoteurs: la rampe routière Vigie-Gonin est liée au projet

Cindy Mendicino,
Renaud Bournoud

Le projet de tram entre le Flon et la gare de Renens avance cahin-caha à travers les procédures. Mercredi matin, les cinq juges de la première Cour de droit public du Tribunal fédéral ont délibéré en public sur son cas. Verdict de la dernière instance, par trois voix contre deux: le dossier du tram retourne devant le Tribunal administratif fédéral (TAF). Le recours des Transports publics lausannois (TL) est partiellement accepté. L'Office fédéral des transports (OFT) est jugé compétent pour approuver la construction de la rampe routière Vigie-Gonin. Cela ne signifie pas que les travaux du tram peuvent commencer pour autant. Mais les promoteurs du projet ont gagné une manche importante pour la suite des opérations.

Les débats des juges de Mon-Repos ont principalement tourné autour de la rampe Vigie-Gonin. L'arrivée du tram et des bus en site propre exige la fermeture de la rue de Genève et du Grand-Pont au trafic automobile. La génération précédente de responsables politiques avait alors imaginé cette nouvelle route pour maintenir la fluidité du trafic. C'est ainsi que le projet de rampe a été incorporé au dossier du tram dans le cadre de la procédure d'approbation des plans soumis à l'Office fédéral des transports en 2012.

Pour réaliser cet ouvrage routier, il faudra raser une bonne partie de la forêt du Flon. C'est là que l'association des commerçants du Flon, Guillaume «Toto» Morand

en tête, entre en scène. Pour contester la destruction de la forêt. Ils estiment que l'infrastructure routière ne peut pas être liée au dossier du tram, qui est un projet ferroviaire. L'Office fédéral des transports n'est donc pas compétent pour approuver la réalisation de la nouvelle route. En février 2018, le Tribunal administratif fédéral leur donne raison.

Mais les juges de dernière instance viennent de faire l'analyse inverse. Ils annulent l'arrêt du TAF. Pour la majorité de la pre-

mière Cour de droit public, la rampe Vigie-Gonin est une «mesure d'accompagnement» qui est nécessaire pour «maintenir» le trafic individuel avec la fermeture de la rue de Genève et du Grand-Pont. La route ne serait pas construite si le tram ne l'était pas. La rampe a donc toute sa place dans le dossier d'approbation des plans du tram par l'Office fédéral des transports. La minorité jugeait que l'autorisation pour la construction de la route était de compétence cantonale et non fédérale. Au nom

du fédéralisme, l'OFT n'était donc pas compétent pour se prononcer sur la rampe, disaient deux des cinq juges. Ils ont perdu.

Le TAF décidera sur le fond

La question de la compétence de l'OFT est donc définitivement réglée. Le dossier du tram repart pour un tour devant le TAF, qui devra cette fois se prononcer sur le fond des oppositions et sur l'abattage de la forêt du Flon.

Si du côté de Mon-Repos les juges ont surtout parlé de route et

de trafic automobile, l'après-midi, les responsables politiques ont elles beaucoup insisté sur la qualité de l'air et les transports publics. Un point presse a été mis sur pied en «urgence» pour commenter la décision du Tribunal fédéral (TF). La présidente socialiste du Conseil d'État, Nuria Gorrite, a voulu «exprimer brièvement la satisfaction des autorités». Elle qualifie le projet de tram d'«alternative à la voiture». À ses côtés, la municipale Lausannoise responsable de la Mobilité, Florence Ger-

mond, pense, elle, que ce projet permettra «la requalification d'espaces publics».

Si une étape fondamentale pour la réalisation du tram est franchie, la saga n'est pas finie. Les promoteurs du projet attendront l'été pour déterminer précisément si des morceaux de chantier peuvent être lancés. En attendant la décision du TAF, probablement d'ici à un an. Celle-ci peut encore être attaquée au TF. Une fois la procédure terminée, les travaux doivent durer quatre ans et demi.

À chaud

«C'est tout pour la voiture»

Quelle est votre réaction en sortant de la salle du Tribunal fédéral?

Je suis très déçu vu que c'était serré. Il y avait trois juges contre deux. On a assisté à une bataille entre juges. Les délibérations ont été très techniques et basées sur la compétence de l'Office fédéral des transports. À aucun moment il n'a été question de la forêt du Flon et de ce qu'elle représente. Tout a tourné autour des questions de procédures. Maintenant, je n'aimerais vraiment pas me trouver dans la peau du syndic, Grégoire Junod, et de la présidente du Conseil d'État, Nuria Gorrite, qui devront prendre la responsabilité de raser cette forêt. Cela sera dommageable pour eux, quand ils seront jugés sur leur bilan.

Les juges se sont beaucoup arrêtés sur la question du lien entre la rampe routière et le projet ferroviaire du tram. Vous vous attendiez à autre chose?

Je n'ai peut-être pas tout compris, mais à aucun moment les juges n'ont parlé de la



Guillaume «Toto» Morand
Opposant

première préoccupation actuelle des Suisses: il s'agit de la disparition de la biodiversité et des oiseaux, du réchauffement climatique. Ils n'ont parlé que de procédures.

La question du rapport modal n'apparaît pas dans ce jugement?

On a observé avec la mise en service du M2 qu'il y avait une baisse de trafic très significative. Là rien. C'est tout pour la voiture.

Et maintenant?

Je vais évidemment continuer à me battre pour la forêt du Flon. Mais c'est sûr qu'avec cette décision des juges fédéraux la situation est moins bien engagée.

«Le plus gros obstacle a été levé»

La réaction de l'avocat des TL, M^e Alain Thévenaz: Qu'est-ce que vous comprenez de cette décision?

Les TL prennent acte avec satisfaction de cette décision. Les juges fédéraux ont confirmé l'analyse juridique qui avait été faite du dossier par les services cantonaux, fédéraux et par les TL depuis le début! C'est-à-dire que l'OFT était compétent pour statuer sur l'ensemble du dossier, y compris la rampe Vigie-Gonin. Cette question est aujourd'hui définitivement tranchée.

Peut-on commencer les travaux du tram ou pas?

Alors non, puisque le Tribunal fédéral a admis l'argument de fond. C'est-à-dire que l'OFT est compétent y compris pour la rampe Vigie-Gonin. Il a renvoyé le dossier au Tribunal administratif fédéral (TAF) pour qu'il statue, puisqu'il n'avait pas statué sur le fond, considérant qu'il n'y avait pas eu de décision formelle sur cette question. Ce n'est pas le feu vert pour la construction, mais c'est un énorme obstacle qui est levé.

Probablement le plus gros obstacle juridique qui est définitivement levé.

Quelle prise de position du Tribunal administratif fédéral attend-on?

Il doit vérifier que le droit fédéral est respecté. C'est une question qui n'est pas tranchée. Mais dans les considérants de l'arrêt que le Tribunal administratif fédéral a rendu l'année passée, il était déjà dit que ces travaux paraissaient indispensables. Donc on peut voir les choses avec sérénité.

Et le calendrier?

Il faut que le Tribunal fédéral notifie sa décision d'aujourd'hui, ce qui va prendre quelques semaines. Ensuite le TAF va refaire un échange d'écritures et probablement statuer sur la base du dossier, dans une année ou dix-huit mois.

Le président a parlé d'autres recours...

Il y a quatre autres recours. En toute cohérence, les autres recours seront rejetés. Puisqu'ils concluent à l'annulation complète du dossier. Donc on voit mal le Tribunal fédéral aujourd'hui admettre notre recours et demain admettre d'autres recours et tout annuler!